

Rapport de la commission technique pour l'adduction d'eau et défense incendie – Liaison entre Marchissy et Longirod

Concerne : Préavis municipal n°4/2019

La commission composée de Madame Sabrine Mathez, Monsieur Didier Humbert et du rapporteur c'est réunie 17 septembre 2019.

Lors de notre séance, Monsieur Jean-Claude Bays nous a fourni un plan d'implantation de la future conduite partant du bas de Longirod de la BH 23 pour rejoindre le chemin de la Creuse puis le remonter jusqu'à la BH 83.

Il nous a expliqué le contenu de ce préavis en détail et a répondu à l'ensemble de nos questions.

Comme vous avez pu le constater, ceci depuis quelques années, la commune est confrontée a un débit des sources se révélant parfois insuffisant pour répondre aux besoins des personnes et du bétail. Récemment, en 2018, il a été nécessaire d'installer provisoirement une liaison en conduite souple entre le réseau de Longirod et la source du Bugnon afin de garantir l'approvisionnement en eau.

Cette liaison est déjà décrite dans le PDDE régional de 2010-2012. Il devient nécessaire de la réaliser pour palier aux périodes de sécheresse qui semblent se répéter régulièrement.

De manière générale, la commission a pu constater que le projet présenté par la municipalité a été mûrement réfléchi, avec un tracé modifié afin de passer à travers champs pour en limiter les coûts.

De plus, le nouveau tracé évite la traversée du ruisseau et ne nécessite pas la pose d'une purge d'air puisque qu'il n'y a pas de point haut avec comme avantage de ne pas avoir d'entretien annuel.

Cette liaison d'environ 940 m aurait pu s'arrêter dès l'arrivée sur le chemin de la Creuse, mais cela n'aurait pas permis de finaliser le bouclage incendie. En effet, il est indispensable de remplacer 180 m de conduite actuellement de diamètre 100 mm par du 200 mm. Ainsi nous pourrions bénéficier d'un subventionnement à hauteur de 40 % par l'ECA sur l'ensemble du devis sans le système de gestion des débits et du pompage.

De plus la création d'une chambre de régulation équipée d'une pompe de refoulement permettra, en cas de besoin, de réalimenter Longirod.

L'acquisition d'un nouveau système de contrôle et de gestion des débits avec commande à distance des pompes installées au réservoir et puits, ainsi que la visualisation des débits permettra de piloter de manière optimale nos diverses installations et diminuera fortement les heures précédemment nécessaire pour ce pilotage.

En conséquence, la commission recommande au conseil général d'accepter le préavis n° 4/2019 tel que présenté.

Marchissy , le 17 septembre 2019



Sabrina Mathez



Didier Humbert



Stéphane Gabriel